



Centre hospitalier de Versailles
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉ PUBLIC
DE SERVICES**

Prestations de sûreté des
établissements du GHT
Yvelines Sud

**Annexe établissement
Centre Hospitalier de RAMBOUILLET**

Table des matières

ARTICLE 1	Généralités	3
ARTICLE 2	Missions	3
ARTICLE 3	Modalités d'exécutions	3
ARTICLE 4	Moyens mis à disposition	4
ARTICLE 5	Fréquence du contrôle des prestations.....	5

Prestations particulières du Centre Hospitalier de Rambouillet

ARTICLE 1 : Généralités

Désignation	Qualif.	Nbre d'agents	Plage horaire	Périodicité
Agent - CH Rambouillet	APS CQP - SSIAP 1	1	8h00 - 20h00	Lundi au dimanche et jours fériés
Agent - CH Rambouillet	APS CQP - SSIAP 1	1	20h00 - 8h00	Lundi au dimanche et jours fériés

ARTICLE 2 : Missions

✓ **Mission principale.**

Il s'agit principalement de missions de protection des personnes et des biens, et de prévention contre les risques d'incendie, de prévention des actes de violence et de malveillance ainsi que celles liées au contrôle des alarmes techniques et alarmes concourant à la sécurité des personnes et des bâtiments.

✓ **Mission spécifiques confiées à l'agent.**

L'agent assure en coordination avec l'équipe du CH Rambouillet les missions spécifiques suivantes :

- Filtrage et contrôle aléatoire des sacs aux entrées principales du bâtiment PLATEAU TECHNIQUE.
- Des rondes de contrôle des abords, rondes incendies et rondes de fermeture.
- Renfort de l'équipe du CH Rambouillet dans le cadre des missions SAP et DI.
- Intervention en cas de situations difficiles (patients ou visiteurs violents, gestion des intrusions) en binôme avec un agent du CH Rambouillet.

✓ **Missions annexes confiées à l'agent.**

L'agent peut être appelé à assurer les missions annexes suivantes :

- Surveillance du SSI.
- Gestion du standard ;
- Quelques missions de service général en dehors des heures ouvrées (livraison de plateau repas, mouvement de mobilier ...).

✓ **Rappel concernant les rondes.**

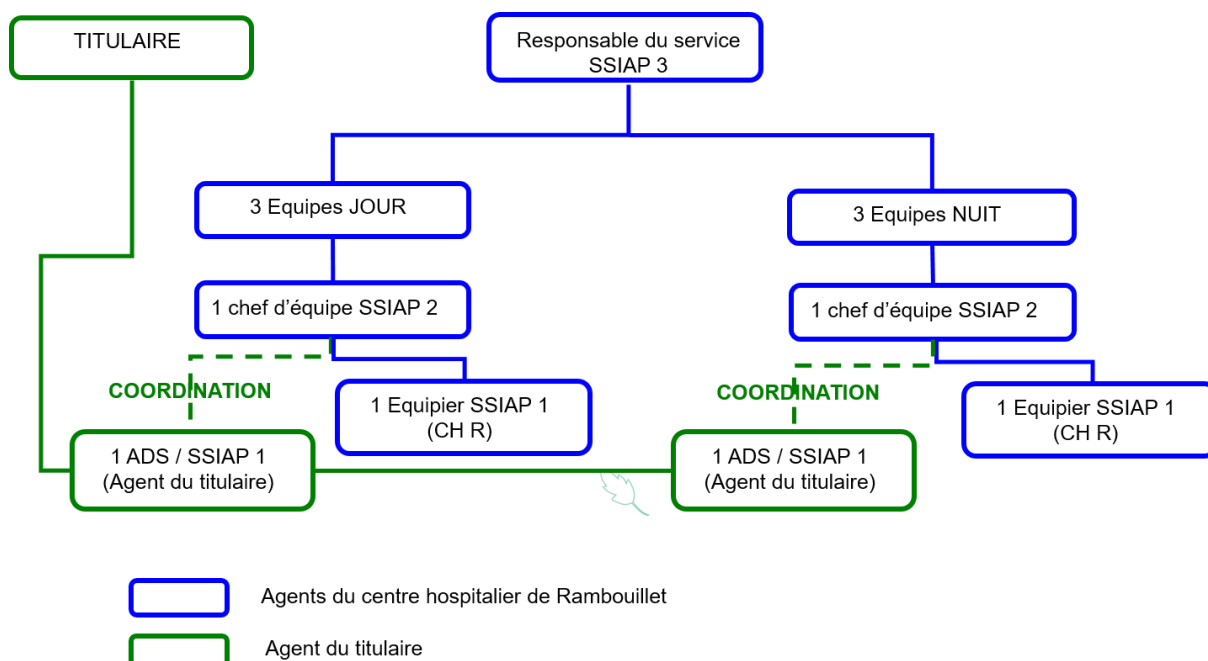
Les rondes ont pour but de visiter systématiquement toutes les zones afin de prévenir et de détecter tous événements ou anomalies susceptibles de mettre en péril la vie des patients ou des résidents, mais également conduire à un dommage pour l'établissement, et face à la découverte d'un tel événement, permettre une action rapide et adaptée. **Les itinéraires, la durée et la périodicité** sont définis et confiés par l'établissement au démarrage des prestations au titulaire.

Les rondes sont assurées à pied.

ARTICLE 3 : Modalités d'exécutions

✓ **Organisation du service.**

Le service s'organise de la manière suivante :



✓ **Organisation de la prestation.**

Les activités journalières de l'agent sont assurées sous la coordination du chef d'équipe SECURITE du centre hospitalier.

Le chef d'équipe planifie avec l'agent, en fonction des besoins :

- Les heures et lieux des points de filtrage.
- Les heures de rondes.

A la demande du même chef d'équipe, il peut être appelé, en fonction des événements à :

- Assurer la gestion du standard.
- Surveiller le SSI.
- Renforcer l'équipe pour toutes interventions.

En cas de sinistre, l'agent se tient immédiatement à la disposition du chef d'équipe SSIAP 2.

✓ **Divers.**

L'agent, à son arrivée sur site, se présente au chef d'équipe SECURITE au PC SECURITE de l'établissement.

L'agent émerge la main courante à son arrivée et à son départ en indiquant : Prénom / NOM / heure de début de service et heure de fin de service.

ARTICLE 4 : Moyens mis à disposition

✓ **Moyens techniques mis à disposition par le CH Rambouillet.**

Le centre hospitalier met à disposition du prestataire ses moyens techniques :

- Phonie (talkie-walkie et/ou DECT).
- Main courante.

Nota = Le centre hospitalier a en projet la mise en place d'un système de main courante électronique au cours de l'année 2022. Dans l'attente de cette mise en place les agents du titulaire doivent être en mesure de tenir une main courante manuscrite.

✓ **Moyens techniques mis à disposition par le titulaire.**

Le titulaire met à disposition du Centre Hospitalier les moyens techniques suivants :

- Système de rondier avec :
 - Un lecteur
 - 60 puces
 - Le système de gestion

✓ **Autres moyens.**

Le centre hospitalier met à la disposition de l'agent du titulaire :

- Un local vestiaire avec un vestiaire dédié. L'agent doit prévoir un cadenas.
- Un local de pause à partager avec l'équipe SECURITE du centre hospitalier.

ARTICLE 5 : Fréquence du contrôle des prestations

Il est attendu un contrôle hebdomadaire avec par roulement un contrôle NUIT et un contrôle JOUR.

Le contrôleur signale son passage au chef d'équipe SECURITE et émarge (Prénom, NOM, date et heure) la main courante au PC SECURITE.